

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

02-08-1994

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

YR

Ref.: Y.D./ 2003009 / Dossier pédagogique 50495

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Section : BOUCHERIE
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR

Code Référence : 421100S10C1

Etablissement : INSTIT PROVINCIAL DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES ET DU TOURISME

AV. EMILE GRYZON, 1-BATIMENT 10
1070 ANDERLECHT

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à la section mentionnée ci-dessous.

Dossier	Section / Unité	Code Réf.	Classement
50495 S	BOUCHERIE	421100S10C1	ESI
50495 U	CONNAISSANCES DE GESTION	715601U11C2	ESIT
50495 U	BOUCHERIE	421001U12C2	ESIQ

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration


F. De Laet.

16 AOUT 1994

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mme Wilkin (tél:02/238.86.43)

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOCUMENT 8 ter

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

- Communauté française
- Provincial et comunal
- Libre - confessionnel
- non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : ...INSTITUT PROVINCIAL DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES ET DU TOURISME
 adresse complète : ..avenue Emile Gryzon...1.....
 ...1070 Bruxelles.....
 n° de matricule : ...2.003.009.....
 n° de téléphone : ..02/526.74.10...&...02/526.73.37 & 02/526.73.29

2. Intitulé de la section :

Code :

(3)

....BOUCHERIE.....

3. Finalités de la section : repris en annexe n° 1 de .1. pages (2)

4. Connaissances préalables requises : repris à l'annexe n°2 de .2. pages (2)

5. Classement de la section :

- E.S.I.
- E.S.S.
- E.S.t.c. catégorie
- E.S.t.l. catégorie

6. Titre délivré à l'issue de la section.

.....CERTIFICAT DE QUALIFICATION "Boucherie".....

7. Unités de formation consécutives de la section : (2)

Intitulés	Classement de l'unité	Nombre de périodes	Codification de l'U.F. déjà approuvée
...CONNAISSANCES DE GESTION.....	transition	160	71.56.01.U11.C2
...BOUCHERIE.....	qualification	480	42.10.01.U12.C2

(1) Biffer les mentions inutiles
 (2) A compléter
 (3) Réserve à l'administration.

SECTION : BOUCHERIE

FINALITES DE LA SECTION

Acquérir le certificat de qualification en Boucherie, soit

* pratiquer le métier de boucher;

*exercer l'activité commerciale y afférent.

SECTION : BOUCHERIE

CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES

Attestations de réussite des unités de formation "Connaissances de Gestion" et "Boucherie"

Prérequis de l'unité de formation " CONNAISSANCES DE GESTION "

* Certificat d'études de base (C.E.B.).

OU

* Réussite d'un examen d'admission en Français et Arithmétique de niveau C.E.B. qui rend compte que l'élève est capable de :

- Consulter un dictionnaire, un catalogue, une table des matières (...);
- Maîtriser le vocabulaire orthographique de base;
- Identifier les différentes structures de la phrase et appliquer les règles grammaticales fondamentales;
- Calculer en utilisant les quatre opérations fondamentales;
- Mesurer les grandeurs et calculer sur ces grandeurs.

Prérequis de l'unité de formation " BOUCHERIE "

Le métier de boucher ne se conçoit pas sans une connaissance élémentaire du *français* (lecture et compréhension de préparations, de modes d'emploi du matériel, de la législation spécifique à la profession,...) et de l'*arithmétique* (les mesures de grandeurs, les quatre opérations fondamentales,...) en vue d'effectuer des pesées, les diverses préparations, etc.

Pour satisfaire aux prérequis, le C.E.B. (Certificat d'études de base, niveau primaire) sera exigé.

SECTION : BOUCHERIE

Pour les élèves ne possédant pas le C.E.B., l'accès à l'unité de formation sera sanctionné par la réussite d'un examen d'admission élémentaire en Français et en Arithmétique qui rendra compte que l'élève est capable de :

- Maîtriser suffisamment la connaissance de la langue française afin de permettre la compréhension des cours donnés tant du point de vue de l'oral que du point de vue de l'écrit.
 - Consulter un catalogue, une table des matières, un mode d'emploi,...
 - Calculer en utilisant les quatre opérations fondamentales.
 - Mesurer les grandeurs et calculer sur ces grandeurs.
-

wa/ 75139 / 10311

COMMUNAUTE FRANCAISE

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

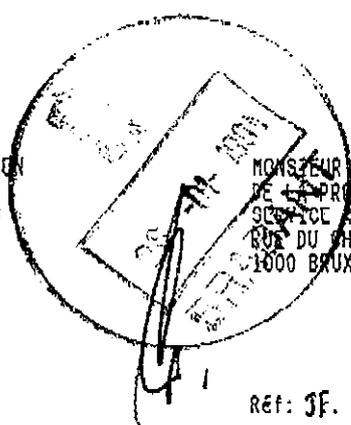
2

MINISTRE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION.

24-01-1994

DIRECTION GENERALE DE L'ORGANISATION
DES ETUDES, DE L'ENSEIGNEMENT DE
PROMOTION SOCIALE ET DES BATIMENTS
SCOLAIRES.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE



MONSIEUR LE GOUVERNEUR
DE LA PROVINCE DE BRASANT
SERVICE 42
RUE DU CHENE 22
1000 BRUXELLES

Réf: JF. / 2003009 / Dossier pédagogique 100270

OBJET : Ouverture d'une unité de formation sur base d'un dossier de référence/réseau ayant déjà fait l'objet d'une approbation provisoire.

Etablissement : INSTIT PROVINCIAL DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES ET DU TOURISME
AV. EMILE GRYZON, 1-BATIMENT 10
1070 ANDERLECHT

Monsieur le gouverneur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, dûment visé pour approbation provisoire :

- le document 8bis relatif à l'unité de formation

CONNAISSANCES DE GESTION

classée au niveau : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

Code : 715601U11C2

Veuillez agréer, Monsieur le gouverneur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'administration


F. De Laet

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

421 70577 103/11
21 SEP. 1992
1040 BRUXELLES, 10
Rue de la Science, 43
Tél. : 02/238.86.11



Direction générale
de l'Organisation des Etudes,
de l'enseignement de Promotion Sociale
et des Bâtiments scolaires
de la Communauté Française

Enseignement de Promotion Sociale

Monsieur le Gouverneur de la Province
de Brabant,
Service 42,

rue du Chêne, 22,

1000 BRUXELLES.



Votre lettre du

Vos références

Nos références

Annexes

JS/2.003.009/Dossier n° 68 U
(à rappeler dans toute correspondance)

OBJET : Dossier pédagogique de régime 1
Unité de formation : Boucherie.
Classement : Enseignement secondaire inférieur de qualification.
Code : 42 10 02 U 12 C2.

ETABLISSEMENT : Institut provincial des industries alimentaires et
du tourisme C.E.R.I.A.
Avenue Emile Gryzon, 1,
1070 BRUXELLES.

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique
relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'assurance de ma considération distinguée.

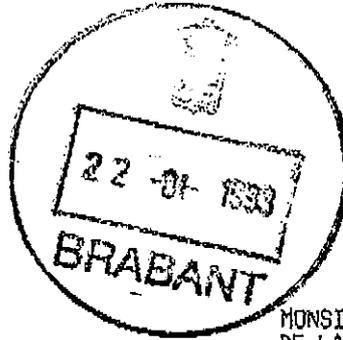
Le Directeur d'Administration,

F. DE LAET.

0001
42171680 / 103M

COMMUNAUTE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION.



1040 BRUXELLES, LE 20.1.1993
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

DIRECTION GENERALE DE L'ORGANISATION DES ETUDES, DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE ET DES BATIMENTS SCOLAIRES.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE BRABANT SERVICE 42 RUE DU CHENE 22 1000 BRUXELLES

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Ref.: JS / 2003009 / Dossier 68

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1
----- Rectification du code de référence et/ou du classement de l'unité de formation:
BOUCHERIE

Etablissement : INSTIT PROVINCIAL DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES ET DU TOURISME
----- AV. EMILE GRYZON, 1-BATIMENT 10
1070 ANDERLECHT

Monsieur le gouverneur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que l'unité de formation mentionnée sous rubrique doit être reprise sous le code suivant :

42 10 01 U 12 C 2

Cette unité de formation est classée au niveau :

12 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE QUALIFICATION

Le dossier d'admission aux subventions sera corrigé en fonction de cette rectification.

Veuillez agréer, Monsieur le gouverneur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet.

Institut provincial des industries alimentaires
et du tourisme. Anderlecht (2003009)

Je ne vois pas l'utilité d'associer l'UF
"Connaissances de gestion" à l'UF Boucherie.

La tendance actuelle est plutôt de sortir cette
UF "Connaissances de gestion" des sections.

Pour accéder à la profession, il faut avoir
reuni l'UF "Connaissances de gestion" mais
celle-ci ne doit pas être regroupée à l'UF Boucherie.

M. Vuelvo
36/04/94

Vu les raisons invoquées par l'établissement
et pour ne pas mettre en péril l'avenir des
étudiants, je donne un avis favorable limité
à une seule organisation.

Je conseille à l'établissement d'introduire
une 2^e version sous forme de section
comportant plusieurs UF dont une "épreuve intégrée"
et une UF "stage", tout en faisant "les connaissances
de gestion" à part.

M. Vuelvo
11/05/94